

Tailor

ASSET MANAGEMENT
— GROUPE DLPK —



Politique d'exclusions et de gestion des controverses

Référence : PG36

Version : Avril 2022

Responsabilité	
Responsable(s) de la procédure	Monsieur Didier Margetyal, Directeur Général
Service	Equipe de gestion

Objectif de la procédure
<p>Tailor Asset Management est née de la fusion entre Haas Gestion et Tailor Capital le 18 décembre 2020. La société de gestion a été agréée par l'AMF en juin 1990 pour les activités de gestion collective au sens de la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et de la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM, gestionnaire sous les seuils) et pour l'activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers au sens de la Directive n°2004/39/CE (Directive MIF). TAILOR AM exerce également les activités accessoires suivantes : le conseil en investissement, le courtage en assurances et la gestion de mandats d'arbitrage en unités de compte.</p> <p>La présente Procédure a pour objet de définir le dispositif d'exclusions et de gestion des controverses mis en place au sein de TAILOR AM, dispositif différencié entre les fonds labellisés ISR (article 8 SFDR), les fonds ayant une démarche ESG (article 8 SFDR) et les fonds prenant en compte les risques de durabilité (article 6 SFDR). Cette procédure vise à apporter plus de transparence aux investisseurs s'agissant de la démarche d'investisseur responsable de TAILOR AM.</p>

Liste des outils/applications utilisés	
Outil(s)	Excel, Word, PDF
Application(s)	Bloomberg ; Morningstar ; Sustainalytics

Contrôles de 1 ^{er} niveau	Archivage (oui/non)	Emplacement d'archivage

Gestion des mises à jour de la procédure				
Version	Date	Statut	Auteur	Nature des modifications
1.0	11/02/2021	Validée	TAILOR AM	Création – Refonte générale de la procédure à la suite de la fusion
2.0	25/01/2022	Validée	TAILOR AM	Mise à jour dans le cadre de la réglementation SFDR
3.0	08/04/2022	Validée	TAILOR AM	Mise à jour dans le cadre de l'obtention du Label France Relance pour Tailor Actions Entrepreneurs

Sommaire

1. Préambule	4
2. Politique d'exclusions.....	4
2.1. Tableau Récapitulatif	4
2.2. Les exclusions des Fonds ISR.....	6
2.2.1. L'armement controversé.....	6
2.2.2. Le charbon thermique.....	7
2.2.3. Le tabac	8
2.2.4. Autres secteurs concernés par une exclusion.....	8
2.3. Les exclusions des Fonds à intégration ESG	8
2.3.1. L'armement controversé.....	9
2.3.2. Le charbon thermique.....	9
2.3.3. Le tabac	9
2.4. Les exclusions des Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité	10
2.4.1. OPC Multi-Classes d'Actifs	10
2.4.2. OPC Crédit.....	11
2.4.3. OPC Actions.....	11
3. Gestion des controverses	11
3.1. Tableau récapitulatif.....	12
3.2. Gestion des controverses des Fonds ISR	12
3.3. Gestion des controverses pour les Fonds à intégration ESG	13
3.4. Gestion des controverses pour les Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité	13
3.4.1. OPC Multi-Classes d'Actifs	13
3.4.2. OPC Crédit.....	13
3.4.3. OPC Actions.....	14

1. Préambule

La satisfaction des clients est au cœur de notre philosophie. Nous attachons une importance particulière aux valeurs de cohérence et de transparence envers l'ensemble des parties prenantes : clients, collaborateurs, partenaires, actionnaires.... Nous nous attachons également à prolonger nos valeurs au travers des investissements que nous réalisons pour nos OPC afin de vérifier l'alignement des intérêts de toutes les parties.

Nous pensons que la création de valeur repose sur des performances financières et extra financières. Aussi, Tailor Asset Management estime que la capacité à concilier les enjeux économiques et l'investissement responsable est indicative d'un rapport rendement / risque amélioré sur le long terme pour l'émetteur, le portefeuille et donc nos clients. C'est également un moyen d'associer les équipes qui retrouvent dans cette démarche celle engagée au niveau du groupe DLPK dont notre société de gestion fait partie.

Tailor Asset Management est désormais un acteur du développement et de la promotion de l'ESG. Elle est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU, membre de l'Association Française de la Gestion financière et adhère au Code de Transparence pour s'engager à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable. Forts de ces expériences, nous avons décidé de prendre en compte et de respecter les critères d'éligibilité au Label Public ISR pour les fonds Tailor Action Avenir ISR, Tailor Global Selection ISR, le fonds nourricier 21 Gestion Active et le fonds Lysis ESG Thematics géré par délégation par la société PLEION Monaco. Ces OPCVM ont obtenu le label ISR français en mai et août 2021. Par ailleurs, le fonds Tailor Actions Entrepreneurs prend en compte et respecte les critères d'éligibilité au Label Public France Relance depuis janvier 2022.

2. Politique d'exclusions

2.1. Tableau Récapitulatif

	Exclusions				
	Armements controversés	Charbon Thermique	Tabac	Jeux d'argent	Pornographie
Fonds ISR					
Tailor Actions Avenir ISR					
Tailor Global Sélection ISR					
21 Gestion Active					
Lysis ESG Thematics*					
Fonds à intégration ESG					
Tailor Crédit Rendement Cible					
Strategic Value Bonds					
Fonds avec prise en compte du risque de durabilité					
OPC Actions**					
OPC Multi-Classes d'actifs					
OPC Crédit					

Critère d'exclusion appliqué systématiquement
 Pas de restriction d'investissement

*Le fonds Lysis ESG Thematics, dont la gestion financière a été déléguée à la société PLEION Monaco, applique en plus des exclusions du tableau ci-dessus, les exclusions suivantes :

- Les entreprises non-signataires du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Le cannabis à usage récréatif ;
- Les énergies fossiles ;
- L'alcool ;
- Les OGM ;
- Les pratiques médicales controversées.

Pour tout complément d'information sur la démarche ISR mise en œuvre au sein du fonds Lysis ESG Thematics, vous pouvez consulter le code de transparence disponible sur notre site www.tailor-am.com, dans la section « Nos Fonds », rubrique « Investment Solutions ; Lysis ESG Thematics ».

**L'OPC Actions recouvre l'OPCVM Tailor Actions Entrepreneurs. Ce dernier applique une politique d'exclusions uniquement liée au secteur du charbon thermique et métallurgique en lien avec les exigences du label France Relance et décrites ci-après : exclusion du portefeuille des sociétés exerçant des activités directement liées au charbon thermique et métallurgique et, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

2.2. Les exclusions des Fonds ISR

Tailor Asset Management exclut les entreprises appartenant aux secteurs GICS fournies par MSCI en appliquant des critères et des seuils d'exclusion (filtres) suivants :

Secteurs d'activité	Critères
Aérospatiale & Défense	Part du CA* liée aux armes controversées > à 0%
Charbon	Part du CA liée au charbon > à 20% Production annuelle de charbon > à 10mt / an Mix énergétique lié au charbon > 20%
Tabac	Part du CA liée au tabac (production & vente) > à 5%
Jeux d'argent	Part du CA liée aux jeux d'argent > à 5%
Pornographie	Part du CA liée à la pornographie > à 5%

*CA = Chiffre d'affaires

2.2.1. L'armement controversé

Une arme ou un système d'armement est un instrument destiné à blesser ou à tuer un adversaire.

Les systèmes d'armement comprennent l'artillerie, les armes légères, les munitions, les missiles et bombes, les avions et bateaux de guerre ainsi que les autres véhicules militaires. Les armes peuvent servir à l'attaque ou à la défense, autrement dit à menacer et à protéger. Si l'armement peut être nécessaire au maintien de la paix, son but ultime, menacer ou détruire la vie humaine, en fait une activité immorale et contraire à l'éthique.

L'approche de Tailor Asset Management est de distinguer les armements conventionnels et **les armements controversés comme les mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri**. Ces armements sont considérés comme controversés parce qu'ils suscitent les critiques suivantes :

- Action indifférenciée de l'arme au moment de son utilisation (victimes civiles, dégâts aux infrastructures civiles et dégâts collatéraux)
- Systèmes d'armement qui occasionnent des blessures superflues et des souffrances inutiles
- Impact potentiel de long terme de ces armes qui peuvent affecter la santé humaine et/ou entraver le développement et la reconstruction des régions dévastées par la guerre.

Les entreprises qui produisent, vendent ou négocient des armes nucléaires ou des composants pour les armes nucléaires sont considérées comme impliquées dans l'armement nucléaire.

Tailor Asset Management exclut le secteur Aérospatiale & Défense (GICS « Aerospace & Defense ») au travers des critères et seuils d'exclusion suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans le développement, la fabrication et la vente des armes controversées suivantes : mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri, quel que soit le revenu tiré de la production, vente et négoce ces produits.**

2.2.2. Le charbon thermique

L'Accord de Paris adopté en 2015 a fait émerger un consensus au niveau international afin de limiter le réchauffement climatique à +1,5°C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. La première étape, acceptée au niveau international, consiste en l'abandon progressif du charbon à un rythme différencié selon les régions du fait de contextes différents.

Cette mesure se traduit par une fermeture des centrales à charbon d'ici 2030 dans les pays européens et dans les pays de l'OCDE et d'ici à 2040 dans le reste du monde.

La procédure de Tailor Asset Management reprend les recommandations de l'AFG. Elle s'applique dans un premier temps au charbon thermique et est amenée à s'étendre progressivement au charbon sidérurgique (ou métallurgique, utilisé dans la fabrication de l'acier).

Le charbon thermique est utilisé dans la production d'électricité. La production d'électricité peut utiliser plusieurs types de sources d'énergie telles que les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) ou les énergies renouvelables. L'électricité produite à partir de charbon thermique est l'alternative la plus polluante.

Le charbon métallurgique, qui se caractérise par une faible teneur en soufre, est majoritairement utilisé dans le haut fourneau pour la production d'acier. Dans le cadre d'une production d'acier primaire, il n'existe à l'heure actuelle pas de solution plus écologique à l'utilisation de minerai de fer et de charbon métallurgique. Le charbon métallurgique n'est par conséquent pas source d'exclusion.

Tailor Asset Management exclut le secteur du charbon (GICS « Coal and consumable fuels ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (minières) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 20% du chiffre d'affaires ;**
- ⇒ **Entreprises (productrice d'énergie) dont le mix énergétique lié au charbon est supérieur à 20% ;**

- ⇒ **Entreprises qui se lancent dans de nouveaux projets de mine ou de production d'électricité de charbon thermique.**

Aligné sur l'objectif de sortie totale du charbon d'ici 2030, Tailor Asset Management s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030. Les seuils d'exposition au charbon sont ajustés régulièrement.

2.2.3. Le tabac

Les produits au tabac fabriqués et commercialisés au détail comprennent les cigarettes, les cigares ainsi que d'autres produits comme le tabac à chiquer et le tabac à priser. Les cigarettes représentent la majeure partie des produits du tabac.

Il est scientifiquement prouvé que toutes les formes de tabac causent des problèmes de santé à tous les stades de la vie, débouchant souvent sur la mort ou sur un handicap. Les fumeurs présentent un risque de cancer sensiblement accru et un risque plus important de maladie cardiaque, d'AVC et d'emphysème, outre les autres affections fatales ou non.

Tailor Asset Management reconnaît que la consommation de produits du tabac, quelle que soit la quantité, cause des problèmes de société et de santé et constitue un facteur de décès majeur.

Tailor Asset Management exclut le secteur du tabac (GICS « tobacco ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans l'industrie du tabac qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la fabrication et de la vente au détail des produits du tabac.**

2.2.4. Autres secteurs concernés par une exclusion

- ⇒ **Toutes les sociétés réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans les secteurs des jeux d'argents et de la pornographie.**

2.3. Les exclusions des Fonds à intégration ESG

Tailor Asset Management exclut les entreprises appartenant aux secteurs GICS fournies par MSCI en appliquant des critères et des seuils d'exclusion (filtres) suivants :

Secteurs d'activité	Critères
Aérospatiale & Défense	Part du CA liée aux armes controversées > à 0%
Charbon	Part du CA liée au charbon > à 20%
Tabac	Part du CA liée au tabac (production & vente) > à 5%

2.3.1. L'armement controversé

Tailor Asset Management exclut le secteur Aérospatiale & Défense (GICS « Aerospace & Defense ») au travers des critères et seuils d'exclusion suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans le développement, la fabrication et la vente des armes controversées suivantes : mines anti-personnelles, bombes à sous-munition, armes chimiques, armes biologiques, et armes à uranium appauvri, quel que soit le revenu tiré de la production, vente et négoce ces produits.**

2.3.2. Le charbon thermique

Tailor Asset Management exclut le secteur du charbon (GICS « Coal and consumable fuels ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (minières) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale, dont le revenu tiré de ces activités est supérieur à 20% du chiffre d'affaires.**

Aligné sur l'objectif de sortie totale du charbon d'ici 2030, Tailor Asset Management s'engage à cesser tout investissement ou à détenir des titres d'entreprises exposées au charbon d'ici 2030. Les seuils d'exposition au charbon sont ajustés régulièrement.

2.3.3. Le tabac

Tailor Asset Management exclut le secteur du tabac (GICS « tobacco ») au travers des critères et seuils d'exclusion (filtres) suivants :

- ⇒ **Entreprises directement impliquées dans l'industrie du tabac qui tirent plus de 5% de leurs revenus de la fabrication et de la vente au détail des produits du tabac.**

2.4. Les exclusions des Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité

A la date de l'entrée en vigueur de la présente politique, la prise en compte du risque de durabilité concerne uniquement les fonds TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE (OPC Multi-Classes d'Actifs), TAILOR CREDIT SHORT DURATION (OPC Crédit) ainsi que leurs fonds nourriciers respectifs, MULTI-ASSET MODERATE et FIXED INCOME SHORT TERM et le fonds TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS (OPC Actions).

2.4.1. OPC Multi-Classes d'Actifs

La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est une des sources de valeur ajoutée de la gestion du fonds Tailor Allocation Défensive, en complément de l'allocation d'actifs basée sur une analyse macroéconomique.

Concernant la prise en compte des risques de durabilité sur la poche de titres vifs détenus en direct, l'approche retenue en matière d'exclusions est la même que celle appliquée au fonds Tailor Actions Avenir ISR.

Le processus de sélection des OPC dans le fonds Tailor Allocation Défensive vise à s'assurer de la cohérence des critères retenus par les gérants des OPC en lien avec la démarche d'investisseur responsable de Tailor AM, notamment en matière d'exclusions et de gestion des controverses.

Associée à l'analyse de critères financiers, la prise en compte des risques de durabilité permet une évaluation plus complète des opportunités et des risques extra-financiers auxquelles les entreprises sont exposées. Les entreprises les plus responsables ont une meilleure maîtrise de leurs risques à long terme ce qui est essentiel pour un développement et une croissance plus durable. C'est fort de ce constat que nous sélectionnons des OPC dont la gestion est alignée avec cette vision.

Au travers d'un questionnaire ESG, Tailor AM cherche à sélectionner des fonds qui respectent les exclusions qui s'appliquent aux sociétés les moins vertueuses et qui correspondent à celles qui concentrent un risque général ou particulier élevé en matière de durabilité.

L'OPC intervenant sur des OPC et des ETFs, pour la partie multigestion, l'équipe de gestion exclu :

- ⇒ Les OPC positionnés sur les armes controversées ;
- ⇒ Les OPC dont l'encours sous gestion est à plus de 5% investi sur des entreprises impliquées directement dans l'extraction de charbon (minières) et la production d'électricité utilisant le charbon comme source combustible principale ;
- ⇒ Les OPC dont l'encours sous gestion est à plus de 5% investi sur des entreprises dont l'activité est liée au secteur du tabac directement (fabrique de tabac) ou indirectement (distribution ou vente de tabac).

S'agissant des ETFs, qu'ils soient en réplique physique ou synthétique, du fait de la nature de ces actifs, seul le critère d'exclusion sur les armes controversées est appliqué. Aussi, tout ETF positionné sur l'armement controversé sera exclu du fonds Tailor Allocation Défensive.

2.4.2. OPC Crédit

La politique d'exclusions applicable à l'OPC TAILOR CREDIT SHORT DURATION est la même que celle retenue pour les OPC à intégration ESG et décrite aux points 2.3 à 2.3.3 de la présente Politique.

2.4.3. OPC Actions

L'OPC TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS applique une politique d'exclusions uniquement liée au secteur du charbon thermique et métallurgique en lien avec les exigences du label France Relance et décrites ci-après : exclusion du portefeuille des sociétés exerçant des activités directement liées au charbon thermique et métallurgique et, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon.

3. Gestion des controverses

Afin de compléter les informations issues des déclarations des entreprises, les controverses dont elles peuvent faire l'objet sont étudiées avec attention. Ce travail s'appuie notamment, sur un suivi et un scoring lié au degré de controverses auxquelles l'émetteur peut être confronté effectués par Sustainalytics. Sustainalytics, prestataire externe utilisé dans le cadre du suivi et de la gestion des controverses, effectue une veille continue des controverses. En cas de survenance d'une controverse, ce prestataire analyse l'impact sur l'entreprise et ses parties prenantes, mais aussi les risques qui peuvent y être attachés. Sustainalytics a élaboré une typologie en 10 domaines de controverses distincts.

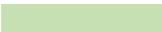
Celles-ci peuvent être relatives à la préservation de l'environnement, au respect des droits de l'homme, aux impacts de l'activité d'une entreprise sur la communauté environnante. Sustainalytics évalue les niveaux de controverses sur une échelle de 0 à 5 (5 étant le niveau le plus élevé et 0 ou « absence de controverse » le niveau le plus faible) pour chacune des thématiques de controverses possibles suivantes :

- Chaîne d'approvisionnement (environnement et social)
- Opérations
- Produits et services
- Employés

- Clients
- Société et Communauté
- Ethiques des affaires
- Gouvernance
- Politiques publiques

3.1. Tableau récapitulatif

	Controverses					
	Niveau 0	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5
Fonds ISR						
Tailor Actions Avenir ISR						
Tailor Global Sélection ISR						
21 Gestion Active						
Lysis ESG Thematics						
Fonds à intégration ESG						
Tailor Crédit Rendement Cible						
Strategic Value Bonds						
Fonds avec prise en compte du risque de durabilité						
OPC Actions						
OPC Multi-Classes d'actifs						
OPC Crédit						

	Pas de restriction d'investissement
	Restriction d'investissement au-delà d'un certain % de l'encours
	Restriction d'investissement avec surveillance du titre concerné
	Exclusion du titre concerné de l'univers d'investissement

3.2. Gestion des controverses des Fonds ISR

Pour le fonds TAILOR ACTIONS AVENIR ISR, Tailor Asset Management applique le principe d'exclusion de l'univers d'investissement sur les entreprises et les émetteurs qui sont sujets à des controverses. En effet, les sociétés présentant une note de controverse Sustainalytics de niveau « 5 » sont exclues de l'univers éligible d'investissement du fonds. Les valeurs en controverses de niveau « 4 » sont placées sous surveillance et leur inclusion ou exclusion de l'univers éligible d'investissement fait l'objet d'une validation lors du Comité ESG de Tailor Asset Management.

Pour les titres vifs déjà détenus, si le niveau d'alerte d'une valeur atteint « 4 », la valeur est mise sous surveillance et elle doit faire l'objet d'un débat en Comité ESG. Si le comité décide qu'elle n'est plus investissable, la valeur doit être sortie si possible dans un délai de 5 jour ouvré (ou dans un délai raisonnable). Dans tous les cas, la liquidation d'une valeur en

portefeuille pour des raisons de note de controverse se fera dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Pour les fonds TAILOR GLOBAL SELECTION ISR, 21 GESTION ACTIVE et LYSIS ESG THEMATICS, les équipes de gestion excluent systématiquement les fonds qui ont un pourcentage de controverses de niveau « 5 » durablement supérieur à 5% (en % des encours du fonds externe détenu).

3.3. Gestion des controverses pour les Fonds à intégration ESG

Les sociétés présentant une note de controverse Sustainalytics de niveau « 5 » sont exclues de l'univers éligible d'investissement du fonds. Pour les valeurs déjà en portefeuille, si le niveau de controverse atteint la note de « 5 », la valeur devra être sortie du portefeuille le plus rapidement possible dans l'intérêt des porteurs de parts et sous 3 mois maximum.

3.4. Gestion des controverses pour les Fonds qui prennent en compte le risque de durabilité

A la date de l'entrée en vigueur de la présente politique, la prise en compte du risque de durabilité concerne uniquement les fonds TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE (OPC Multi-Classes d'Actifs) et TAILOR CREDIT SHORT DURATION (OPC Crédit) ainsi que leurs fonds nourriciers respectifs, MULTI-ASSET MODERATE et FIXED INCOME SHORT TERM.

3.4.1. OPC Multi-Classes d'Actifs

L'équipe de gestion des fonds TAILOR ALLOCATION DEFENSIVE et MULTI-ASSET MODERATE exclut systématiquement les fonds qui ont un pourcentage de controverses de niveau « 5 » durablement supérieur à 5% (en % des encours du fonds externe détenu).

3.4.2. OPC Crédit

L'équipe de gestion des fonds TAILOR CREDIT SHORT DURATION et FIXED INCOME SHORT TERM veillera à ce que les émetteurs faisant l'objet d'une controverse de niveau « 5 » ne représentent pas plus de 5% de l'encours sous gestion du fonds. Des ventes ou allègements seront réalisés dans l'intérêt des porteurs dès lors que ce seuil de 5% serait dépassé.

3.4.3. OPC Actions

L'équipe de gestion du fonds TAILOR ACTIONS ENTREPRENEURS veillera à ce que les émetteurs faisant l'objet d'une controverse de niveau « 5 » ne représentent pas plus de 5% de l'encours sous gestion du fonds. Des ventes ou allègements seront réalisés dans l'intérêt des porteurs dès lors que ce seuil de 5% serait dépassé.